



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 16 décembre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale** au sujet de l'installation d'appareils d'ostéodensitométrie supplémentaires.

Dans sa réponse à la question parlementaire n°1409, Madame la Ministre a annoncé qu'un appareil d'ostéodensitométrie sera installé au CHdN et qu'il sera opérationnel en janvier 2025. Madame la Ministre a également précisé être en attente de demandes de la part des hôpitaux pour l'implantation du troisième appareil prévu dans la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière.

Alors que l'implantation d'appareils supplémentaires devra réduire significativement les délais d'attente pour les patient.e.s, la question de la prise en charge post examen se pose. Le suivi régulier des patient.e.s ayant reçu un diagnostic d'ostéoporose ou d'ostéopénie peut s'avérer complexe avec l'intervention de multiples spécialités comme les rhumatologues, gériatres, diététicien.ne.s, endocrinologues, spécialistes en rééducation... La coordination entre ces différentes disciplines est essentielle pour garantir une prise en charge efficace et globale des patient.e.s.

Dans ce contexte, je voudrais dès lors demander les renseignements suivants de la part de Madame la Ministre :

- 1. Combien de demandes pour l'installation d'un appareil d'ostéodensitométrie Madame la Ministre a-t-elle reçues entretemps ? Est-ce qu'une nouvelle adaptation de l'annexe 3 de la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière est prévue afin de permettre l'implantation de plus de trois appareils?**
- 2. Les hôpitaux équipés actuellement ou à l'avenir d'appareils de densitométrie disposent-ils d'un concept de prise en charge des patient.e.s ? Ces concepts incluent-ils des protocoles pour assurer une coordination efficace entre les différent.e.s spécialistes impliqué.e.s dans le suivi ? Dans la négative, Madame la Ministre compte-t-elle encourager ou imposer l'élaboration de tels concepts dans les structures concernées?**

- 3. Alternativement ou de manière complémentaire, est-ce que la mise en place d'une clinique de l'ostéoporose fait partie des réflexions qui accompagnent l'implantation des appareils supplémentaires afin de permettre de centraliser l'expertise, de faciliter l'accès des patient.e.s à un suivi adapté et d'améliorer la qualité des soins dispensés?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. BERNARD', with a long horizontal flourish extending to the right.

Djuna BERNARD
Députée